

INTERVENTIONS EN MILIEU AUTOCHTONE – LIGNE DU TEMPS

Annexe 2

La Sûreté assure une présence dans le Nord québécois avec l'ouverture d'un premier poste à Fort Chimo	1961	
La Sûreté reçoit le mandat d'organiser et de développer les services policiers cris et inuits	1975	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
La Sûreté nomine un officier à titre de conseiller en police autochtone	1977	
La Sûreté se repositionne dans ses relations avec les communautés autochtones	1981	Crise du saumon à Restigouche
La Sûreté diffuse une première <i>Session de sensibilisation aux réalités autochtones</i> auprès de ses membres	1983	
	1990	Crise d'Oka
La Sûreté assure la liaison auprès des corps de police autochtones et répond à des demandes d'assistance	1991	Politique sur la police des Premières nations
	1995	Crise d'Ipperwash et dépôt du rapport Gilbert
La Sûreté intègre les recommandations du rapport Gilbert à ses interventions en milieu autochtone	1998	
	2007	Dépôt du rapport Linden
La Sûreté révisé son approche en liaison autochtone à la suite d'une tournée des nations et adopte l' <i>Approche de partenariat avec les communautés autochtones</i>	2008	
	2010	Conflit Norfolk
La Sûreté centralise la gestion de la liaison autochtone et redéploie ses effectifs en fonction des nations	2015	Événements survenus à Val d'Or
La Sûreté crée le Bureau des affaires autochtones	2016	
La Sûreté crée le poste de police communautaire mixte autochtone	2017	

Pièce: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
Lieu/Partie: 2^e Partie - Regina
Témoin: Paul Charbonneau
Introduite par: Bernard Jacob
Infos: P02P02P0401
Date: JUN 28 2018

Intiales	I/D	Pièce no.
67		118